



Syndicat des Eaux  
et de l'Assainissement  
Alsace-Moselle

**Proximité**

**Sens du service public**

**Excellence**

**Solidarité**

**Responsabilité**

**Rapport  
Annuel  
2018**



**SYNTHÈSE LOCALE EAU POTABLE  
PÉRIMÈTRE DE LA VALLÉE DE VILLÉ**



## VOTRE COMMISSION LOCALE



**VOTRE PRÉSIDENT :**  
Jean-Marc RIEBEL

Au cours de l'année 2018, la dynamique d'adhésions et d'intégrations au SDEA s'est poursuivie, traduisant ainsi la confiance croissante exprimée à l'égard de notre outil commun par de nombreuses communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Le SDEA compte ainsi désormais 668 communes membres au total, fédérant plus de 1 000 000 d'habitants. Ces adhésions, dans les domaines historiques de l'Eau Potable et l'Assainissement, mais aussi dans le domaine plus récent du Grand Cycle de l'Eau, permettent à la fois une capacité renforcée de mutualisation au SDEA au bénéfice de tous nos usagers, et une opportunité de répondre aux enjeux de l'eau dans les différents territoires, en partenariat avec les intercommunalités et les acteurs clés.

Dans le contexte marqué par le changement climatique et les nouveaux défis environnementaux nécessitant une approche encore plus intégrée du cycle de l'eau, il s'agit également de conforter l'excellence technique et économique de l'ensemble des interventions du SDEA au service de l'intérêt général. D'importantes économies sont ainsi obtenues permettant de réinvestir d'autant plus dans le renouvellement et l'amélioration du patrimoine local.



- Périumètre créé le **01/01/2007**
- Membre du SDEA depuis **01/10/1999**

### VOS COMMUNES

ALBE  
BASSEMBERG  
BREITENAU  
BREITENBACH  
DIEFFENBACH AU VAL  
FOUCHY  
LALAYE  
MAISONSGOUTTE  
NEUBOIS  
NEUVE EGLISE  
SAINT-MARTIN  
SAINT-MAURICE  
SAINT-PIERRE-BOIS  
STEIGE  
THANVILLE  
TRIEMBACH-AU-VAL  
URBEIS  
VILLE

### VOS USAGERS

- **5 094** abonnés
- **11 231** habitants desservis

### VOS VOLUMES

- **523 279** m<sup>3</sup> consommés
- **47** m<sup>3</sup> consommés/habitant
- **103** m<sup>3</sup> consommés/abonné

### LES GROS CONSOMMATEURS

VALLÉE DE VILLE  
SCHENKER STORE



## VOTRE PATRIMOINE

- **Aucun** puits
- **51** sources
- **27** réservoirs (capacité totale de stockage : 4.962 m<sup>3</sup>)
- **6** stations de traitement
- **19** unités de désinfection
- **184,439** km de conduites

## CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

## Capacité de production

- Capacité journalière maxi : **2 850** m<sup>3</sup>/jour
- Volume prélevé journalier moyen : **1 822** m<sup>3</sup>/jour
- Taux de mobilisation jour moyen : **64** %
- Volume prélevé journalier de pointe : **2 651** m<sup>3</sup>/jour
- Taux de mobilisation jour de pointe : **93** %

## Capacité de stockage

- Volume utile des réservoirs : **3 310** m<sup>3</sup>
- Autonomie réservoir en moyenne : **1,8** jour(s)
- Nombre d'heures d'autonomie réservoir en pointe : **27** h

Indicateurs de performance	2018
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (*)	105
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (*)	79%



## LA QUALITÉ DE VOTRE EAU

## CHIFFRES CLÉS

Dureté de l'eau (°F) : Env. 1 à 11 selon l'UDI

Nitrates (mg/l) : Env. 1 à 8 selon l'UDI

## CONTROLE REGLEMENTAIRE (ARS)

	2016	2017	2018
Taux de conformité microbiologique	97 %	99 %	97,9 %
Nombre de prélèvements analyses microbiologiques total	177	134	143
Nombre de prélèvements analyses microbiologiques non conformes	5	1	3
Taux de conformité physico-chimique	100 %	96 %	98,1 %
Nombre de prélèvements analyses physico-chimiques total	188	137	157
Nombre de prélèvements analyses physico-chimiques non conformes	0	6	3

Sur l'année 2018, bonne qualité microbiologique de l'eau sur l'ensemble des secteurs. Une légère altération de la qualité microbiologique de l'eau a été constatée sur le secteur de Breitenau au mois de juin 2018. Les mesures engagées (chloration, purge, etc) ont permis de rétablir rapidement la qualité de l'eau distribuée.

Au mois de juillet ce sont les secteurs de Urbeis-Lalaye et Fouchy sur lesquels de légères altérations de qualité microbiologique de l'eau ont été détectées. Les mesures engagées (chloration, purge, etc) ont permis de rétablir rapidement la qualité de l'eau distribuée.

Même si les résultats de la qualité bactériologiques apparaissent satisfaisants en 2018, la mise en place et la poursuite des chloration préventives sur la période estivale sur les secteurs les plus sensibles permettrait de sécuriser la qualité de l'eau distribuée sur cette période la plus à risque.

L'eau sur l'ensemble du périmètre du canton de Villé est douce, faiblement nitratée et les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

L'année 2018 a été marquée par des dépassements de la limite de qualité du paramètre Antimoine sur l'unité de distribution Maisongoutte. La présence de ce métal d'origine naturelle à de plus forte concentration depuis 2017 est probablement liée aux forts étiages des sources. Des démarches sont en cours pour garantir le respect des exigences réglementaires tout au long de l'année, et ce quelles que soient les conditions hydrologiques. Sachant que les teneurs mesurées ne présentent pas de risques sanitaires, une dérogation a été demandée et obtenue fin 2018 pour poursuivre la distribution d'eau sans restriction.

Pour plus d'informations sur la qualité de l'eau, vous pouvez consulter la Synthèse annuelle de l'Agence Régionale de la Santé sur <http://www.sdea.fr/index.php/Usagers/L-eau-dans-la-commune.html>



## VOS DONNÉES FINANCIÈRES

## PRIX DE VOTRE EAU

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre :

Prix de l'eau par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> norme INSEE

- Part fixe : 70 €HT/an
- Part variable : 1,18 €HT le m<sup>3</sup>
- Redevance eau potable du périmètre : 1,76 €HT par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>
- Prix du service eau potable, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 2,28 €TTC par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>

9 426 factures émises dans l'année

Prix de l'eau par m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>

## Affectation pour 100 € de recette





### Montant des investissements



### Evolution des tarifs de l'eau



Indicateurs financiers	2016	2017	2018
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	3,5 ans	3 ans	2,8 ans
Capital restant dû	2 520 395 €	2 207 908 €	1 908 435 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	1,92 %	2 %	2,13 %
Montant des abandons de créances	2 647 €	1 202 €	4 683 €
Taux de réclamations global	0,2 ‰	0,34 ‰	0,15 ‰

Le périmètre de la Vallée de Villé dégage un résultat d'exploitation de 460k€. On constate une hausse des ventes d'eau notamment due à une fuite sur le site de Schenker Store. Les dépenses de CEE sont maîtrisées et en baisse de 7% par rapport à 2017. Le résultat d'exploitation 2017 permet de financer en partie les travaux d'investissement (355k€ en 2018) sans avoir recours à l'emprunt. Le résultat d'exercice 2018 est de 138k€ et la durée d'extinction de la dette vieillissante reste inférieure à 3 années.

Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>



## VOTRE RÉSEAU D'EAU POTABLE

## PRODUCTION - VENTES



Volume mis en distribution en baisse pour des volumes consommés restés stables. Bien qu'en diminution, les pertes restent importantes.

## INTERRUPTIONS DE SERVICE ET RUPTURES

Indicateurs de performance	2018
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini/service	48 h
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (*)	2,94%
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%

Année	Indice linéaire de réparation (nb/km) (*)
2018	0,08
Année	Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j) (*)
2018	3,61



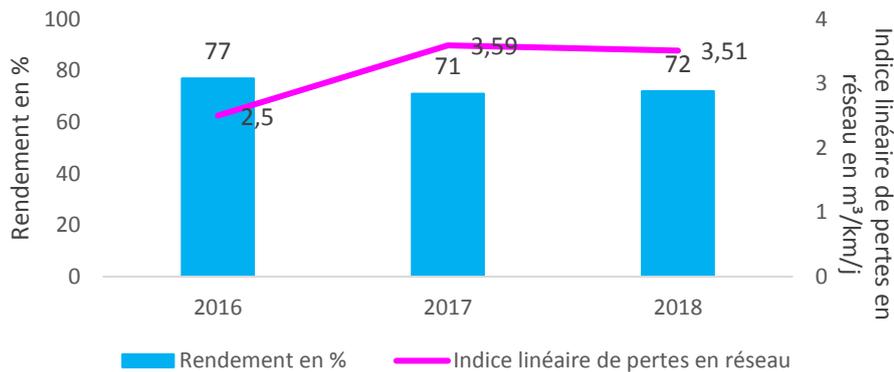
### APPAREIL DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE (poteaux et hydrants)

- 780 appareils
- Aucune réparation sur poteau d'incendie
- 2 remplacements

### PARC DE COMPTEURS

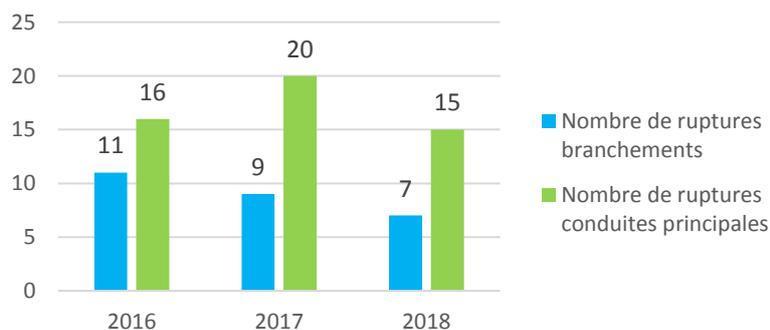
- 5 098 nombre total de compteurs
- 273 compteurs remplacés, soit 5,36% du parc
- 28% de compteurs radio-relevés

### RENDEMENT ET ILP(\*) DES RESEAUX



Peu d'évolution du rendement qui reste tout juste supérieur à 70% et légèrement supérieur au rendement cible obligatoire (67%). Les efforts pour obtenir de meilleures performances (rendement supérieur à 80%) doivent être poursuivis.

### NOMBRE DE RUPTURES REPAREES





## LES INVESTISSEMENTS SUR VOS RÉSEAUX ET OUVRAGES

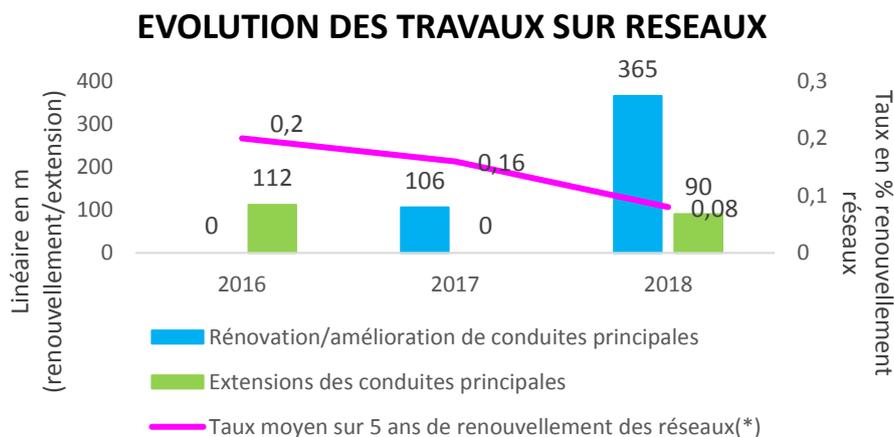
### INTERVENTIONS PRINCIPALES SUR RESEAUX ET OUVRAGES

Dans la commune de Breitenau (Rue du Luttenbach) et la commune de Saint-Pierre-Bois (Rue du Bernstein), deux renouvellements de conduite d'eau potable ont été effectués. Ces deux opérations ont été réalisées par la même entreprise.

Renouvellement d'une partie de la conduite d'eau potable et rénovation intégrale des branchements particuliers d'eau potable chemin de Saint-Maurice à Dieffenbach au val.

Le lotissement "A l'orée des bois" à également été rétrocedé au SDEA. 90m de fonte 100 ont été posés.

Suite au programme de voirie de la rue des Tilleuls à Breitenbach, il a été décidé de renouvelé l'ensemble des branchements particuliers de l'ensemble de la rue.



Le taux de renouvellement suit la tendance de réduction des travaux de rénovation des réseaux.

Des orientations futures pourront être définies à l'issue du diagnostic patrimonial en cours de réalisation.

## VOTRE ACTUALITÉ

Un plan d'action d'amélioration du rendement est engagé dans le cadre d'un appel à projets de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour la réalisation d'économies d'eau sur les secteurs à ressources fragiles. Cette opération, comporte un diagnostic du réseau et des mesures de localisation des fuites en vue de poursuivre les efforts d'amélioration des résultats.

**Renforcement du réseau d'eau potable chemin de Saint-Maurice à Dieffenbach-au-Val**



## UNE APPLI MOBILE À GARDER À PORTÉE DE MAIN

Disponible depuis votre mobile ou votre tablette, ce nouveau service dématérialisé vous propose un accès au SDEA 24h/24 et 7j/7.

Grâce à cette application, vous pouvez alerter en direct le SDEA de toute anomalie liée à l'eau et ce, en seulement **4 clics** !

### COMMENT TÉLÉCHARGER L'APPLICATION MOBILE SDEA ?

Depuis une plateforme Android ou iOS, vous recherchez « SDEA » sur Play Store ou App Store et cliquez sur « Installer ». Le tour est joué, vous pouvez prévenir instantanément votre service public de l'eau en cas d'urgence.

### QUEL DYSFONCTIONNEMENT SIGNALER ?

- > Une odeur ou un goût inhabituel de l'eau
- > Une fuite d'eau ou un manque d'eau
- > Une borne incendie endommagée ou une grille manquante
- > Une inondation par refoulement des eaux usées
- > ...

#### À NOTER !

Le SDEA intervient uniquement au sein des communes où il gère l'eau.

## DEVENEZ ACTEUR DU SERVICE DE L'EAU

EN TOUTE SIMPLICITÉ, VOUS POUVEZ :

-  **SIGNALER**  
en direct un  
dysfonctionnement
-  **TROUVER**  
le SDEA près  
de chez vous
-  **OBTENIR DES  
CONSEILS**  
adaptés à vos  
besoins
-  **CONTACTER**  
les urgences  
24h/24, 7j/7
-  **CONSULTER**  
les vidéos  
du SDEA
-  **ACCÉDER**  
à l'historique de  
vos signalements

### LES +

Utiliser l'application SDEA, c'est choisir une solution :

- + SIMPLE**  
Une prise en main intuitive et une utilisation facile.
- + PRATIQUE**  
Un accès n'importe où, n'importe quand, depuis une simple connexion Internet.
- + RASSURANT**  
Un contact immédiat et continu avec le SDEA en cas d'urgence.
- + RESPONSABLE**  
Une contribution active au bon fonctionnement du service de l'eau et à la sécurité des usagers.



## ET PROCHAINEMENT :

L'appli mobile évoluera pour vous proposer bientôt de nouvelles fonctionnalités liées notamment à la gestion de l'abonnement (relève de l'index, suivi conso, paiement de la facture...) ainsi qu'à la prévention des inondations et coulées boueuses.



## GLOSSAIRE

## LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- > **EP** : Eau Potable
- > **ARS** : Agence Régionale de Santé
- > **AERM** : Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- > **PI** : Périmètre Intégré
- > **PPI** : Périmètre Partiellement Intégré
- > **UDI** : Unité de distribution

**INDICATEURS DE PERFORMANCE** - source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

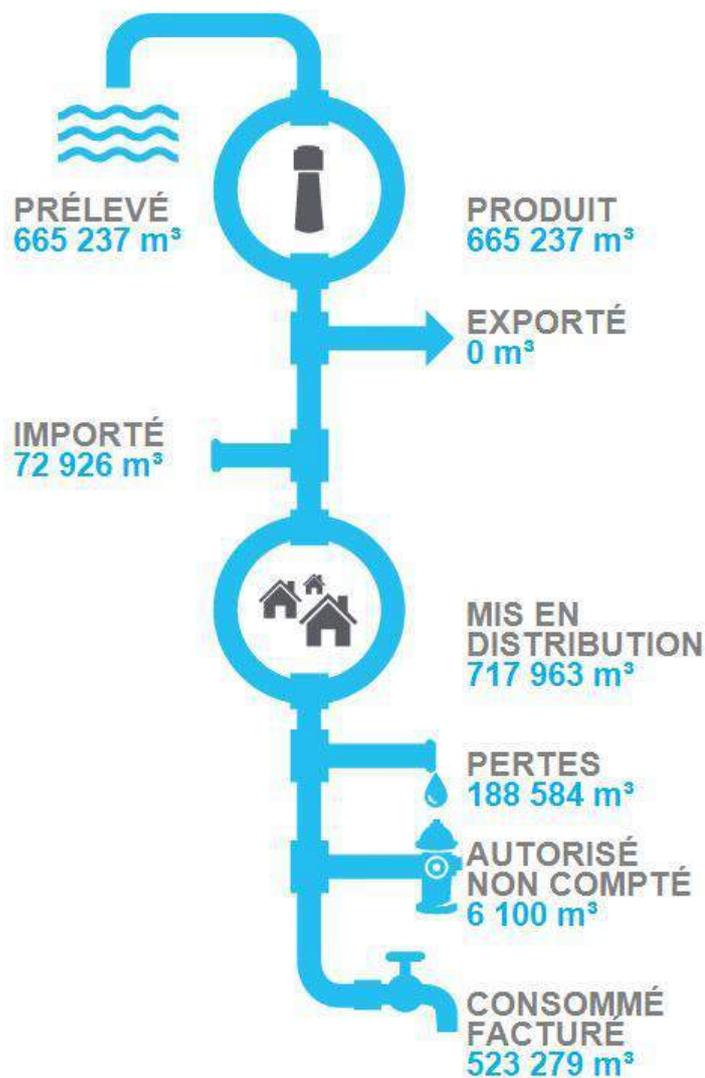
- > **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable** : Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 100, à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'eau potable - Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète dans <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p103.2a>
- > **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau** : Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage - Formule de calcul: Moyenne pondérée de l'Indice d'avancement de la protection de chaque ressource par le volume produit par la ressource
- > **Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées** : Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés - Formule de calcul: Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000
- > **Indice linéaire de réparation** : L'indice linéaire de réparations évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les réparations effectuées sur les réseaux - Formule de calcul : Nombre de ruptures sur conduites principales / linéaire de l'inventaire des collectivités (uniquement canalisations)
- > **Indice linéaire de pertes** : Moyenne journalière des pertes rapportée à l'inventaire total des réseaux du périmètre



## ANNEXE

## SYNTHÈSE DES ACHATS ET VENTES D'EAU

> Synthèse de l'ensemble des volumes qui permet de calculer les indicateurs de rendement réseau, les indices linéaires de pertes et de volumes non comptés présentés dans la parties performance du réseau.



SYNTHÈSES ARS 2018 (voir ci-après)



## Liste des indicateurs et résultats

Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	11 231
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (valeur au 01/01/2018)	2,28 € TTC
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	48 h
Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	97,9 %
	OU pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m3/j :	
	Nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	143
	Nombre de prélèvements non conformes parmi ceux-ci	3
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,1 %
	OU pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m3/j :	
	Nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	157
	Nombre de prélèvements non conformes parmi ceux-ci	3
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	72 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j)	3,61 m <sup>3</sup> /km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j)	3,51 m <sup>3</sup> /km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,08 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	79 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	4 683 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2,94 ‰
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2,8 ans
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,13 %
P155.1	Taux de réclamations	0,15‰



## RUPTURES 2018

Commune	Adresse	Type de rupture	Fin de travaux
BASSEMBERG	Rue Principale	Branchement	29/10/2018
BASSEMBERG	Rue Principale	Branchement	27/11/2018
BREITENAU	Source Masson	Conduite principale	04/01/2018
BREITENAU	Rue Principale	Conduite principale	09/04/2018
BREITENBACH	Rue de la Fontaine	Branchement	25/05/2018
FOUCHY	Rue de l'Ecole	Conduite principale	24/07/2018
LALAYE	Rue des Mines	Conduite principale	09/02/2018
LALAYE	Rue de la Grande Basse	Conduite principale	19/03/2018
LALAYE	Rue de la Grande Basse	Conduite principale	21/08/2018
MAISONSGOUTTE	Rue Wagenbach	Branchement	25/06/2018
MAISONSGOUTTE	Rue Kuhnenbach	Conduite principale	14/12/2018
NEUBOIS	Rue des Chalets	Branchement	11/07/2018
SAINT-MARTIN	Chemin Neuf	Conduite principale	14/02/2018
SAINT-MAURICE	Rue Principale	Conduite principale	22/05/2018
STEIGE	Rue des Fontaines	Conduite principale	11/07/2018
THANVILLE	Rue de l'Eglise	Branchement	09/01/2018
THANVILLE	Rue Saint Jacques	Conduite principale	25/01/2018
THANVILLE	Rue de l'Eglise	Branchement	06/02/2018
THANVILLE	Rue de l'Eglise	Conduite principale	19/02/2018
THANVILLE	Rue de l'Eglise	Conduite principale	28/02/2018
TRIEMBACH-AU-VAL	Rue de Hohwarth	Conduite principale	12/12/2018
VILLE	Rue Beau Site	Conduite principale	04/10/2018

# Qualité de l'eau distribuée en 2018

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2019

### Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) Périmètre du CANTON DE VILLE Secteur d'ALBE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

#### ORIGINE DE L'EAU

La commune d'Albé (460 habitants)<sup>1</sup> est alimentée en eau par 5 sources. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 14 janvier 2016 et disposent de périmètres de protection.

L'eau fait l'objet d'un traitement de neutralisation et de désinfection aux rayons ultraviolets avant sa distribution.

Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement, au réservoir et sur le réseau de distribution.

Une interconnexion entre les différentes communes du canton de Villé permet de pallier aux déficits ponctuels du débit des sources. Un apport d'eau supplémentaire (mélange au niveau du réservoir de Villé) est régulièrement nécessaire, notamment en période d'étiage des sources, depuis le forage d'Ebersheim.

(1) population au 01/01/2011 (données INSEE)

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

6 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

*Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution*

- 6 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

##### DURETE, PH

- Dureté : 6,9 °f (degré français)
- pH : 7,7

*Référence de qualité : pH 6,5 à 9*

Eau très douce (très peu calcaire) et à l'équilibre.

##### NITRATES

- Teneur moyenne : 3,0 mg/l
- Teneur maximale : 3,5 mg/l

*Limite de qualité : 50 mg/l*

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

- Teneur moyenne en chlorures : 6,6 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 2,4 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,05 mg/l

*Références de qualité :*  
*Chlorures : 250 mg/l*  
*Sodium : 200 mg/l*  
*Fluor : 1,5 mg/l*

##### PESTICIDES

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

*Limite de qualité : 0,1 µg/l*

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

*Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre*

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

**En 2018, l'eau produite et distribuée par le SDEA - Périmètre du canton de Villé, dans la commune d'Albé, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.**

*Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.*

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin  
Cité administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg

[ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr)  
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

# Qualité de l'eau distribuée en 2018

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2019

### Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) Périmètre du CANTON DE VILLE SECTEUR D'ALBE – HAMEAUX SCHRANN ET SAULOCH



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin  
Cité administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg

[ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr)  
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com

#### ORIGINE DE L'EAU

Les hameaux Schrann et Sauloch de la commune d'Albé (9 habitants)<sup>1</sup> sont alimentés en eau par 1 source. Cette ressource en eau a été déclarée d'utilité publique le 23 mars 1976 et dispose de périmètres de protection.

L'eau fait l'objet d'un traitement de désinfection aux rayons ultraviolets avant sa distribution.

Les prélèvements d'eau sont réalisés au captage, en sortie de station de traitement, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2011 (données INSEE)

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

2 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

*Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution*

- 2 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

##### DURETE, PH

*Référence de qualité : pH 6,5 à 9*

- Dureté : 11,2 °f (degré français)
- pH : 8,3

Eau douce, très peu calcaire, peu minéralisée et légèrement agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).

##### NITRATES

*Limite de qualité : 50 mg/l*

- Teneur moyenne : 5,1 mg/l
- Teneur maximale : 5,1 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

*Références de qualité :*

- Teneur moyenne en chlorures : 3,6 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 2,2 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,02 mg/l

*Chlorures : 250 mg/l  
Sodium : 200 mg/l  
Fluor : 1,5 mg/l*

##### PESTICIDES

*Limite de qualité : 0,1 µg/l*

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

*Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre*

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

**En 2018, l'eau produite et distribuée par le SDEA - Périmètre du canton de Villé, dans les hameaux Schrann et Sauloch de la commune d'Albé, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.**

*Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.*



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

# Qualité de l'eau distribuée en 2018

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2019

### Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA)

#### Périmètre du CANTON DE VILLE

#### Secteurs de BASSEMBERG, SAINT-MAURICE, TRIEMBACH-AU-VAL et VILLE

### ORIGINE DE L'EAU

Les communes de Bassemberg, Saint-Maurice, Triembach-au-val et Villé (2923 habitants)<sup>1</sup> sont alimentées en eau par 5 sources. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 14 janvier 2016 et disposent de périmètres de protection.

L'eau fait l'objet d'un traitement de désinfection aux rayons ultraviolets avant sa distribution.

Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

Une interconnexion entre les différentes communes du canton de Villé permet de pallier aux déficits ponctuels du débit des sources.

Un apport d'eau supplémentaire (mélange au niveau du réservoir de Villé) est régulièrement nécessaire, notamment en période d'étiage des sources, depuis le forage d'Ebersheim.

(1) population au 01/01/2011 (données INSEE)

### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

14 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

#### BACTERIOLOGIE

##### *Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution*

- 14 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100%

Eau de très bonne qualité microbiologique.

#### DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 6,9 °f (degré français)
- pH : 7,5

Eau douce, très peu calcaire, peu minéralisée et agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).

#### NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 2,3 mg/l
- Teneur maximale : 2,6 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

#### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :

- Teneur moyenne en chlorures : 3,1 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 1,6 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,04 mg/l

Chlorures : 250 mg/l

Sodium : 200 mg/l

Fluor : 1,5 mg/l

#### PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

#### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

### CONCLUSION SANITAIRE

En 2018, l'eau produite et distribuée par le SDEA – Périmètre du canton de Villé, dans les communes de Bassemberg, Saint-Maurice, Triembach-Au-Val et Villé, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur [www.eaputable.sante.gouv.fr](http://www.eaputable.sante.gouv.fr)

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin  
Cité administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg

[ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr)  
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

# Qualité de l'eau distribuée en 2018

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2019

### Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) Périmètre du CANTON DE VILLE Secteur de BREITENAU



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

#### ORIGINE DE L'EAU

La commune de Breitenau (312 habitants)<sup>1</sup> est alimentée en eau par 2 sources. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 14 janvier 2016 et disposent de périmètres de protection.

L'eau fait l'objet d'un traitement de neutralisation et de désinfection aux rayons ultraviolets avant sa distribution.

Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

Une interconnexion entre les différentes communes du canton de Villé permet de pallier aux déficits ponctuels du débit des sources.

Un apport d'eau supplémentaire (mélange au niveau du réservoir de Villé) est régulièrement nécessaire, notamment en période d'étiage des sources, depuis le forage d'Ebersheim.

(1) population au 01/01/2011 (données INSEE)

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

9 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

**Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution**

- 9 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 1 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 89 %

##### Eau de qualité microbiologique moyenne.

Les analyses ont révélé ponctuellement la présence de bactéries à des teneurs faibles ne nécessitant pas de restriction d'usage. L'exploitant a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires (purge, chloration) pour rétablir la qualité de l'eau distribuée.

##### DURETE, PH

**Référence de qualité : pH 6,5 à 9**

- Dureté : 7,0°f (degré français)
- pH : 7,0

Eau très douce, très peu calcaire, très peu minéralisée et agressive malgré le traitement de neutralisation, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).

##### NITRATES

**Limite de qualité : 50 mg/l**

- Teneur moyenne : 2,8 mg/l
- Teneur maximale : 2,8 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

**Références de qualité :**

**Chlorures : 250 mg/l**

**Sodium : 200 mg/l**

**Fluor : 1,5 mg/l**

- Teneur moyenne en chlorures : 3,5 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 2,0 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,05 mg/l

##### PESTICIDES

**Limite de qualité : 0,1 µg/l**

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

**Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre**

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

En 2018, l'eau produite et distribuée par le SDEA - Périmètre du canton de Villé, dans la commune de Breitenau, est conforme aux limites de qualité physico-chimiques en vigueur. Sur le plan microbiologique, elle est de qualité moyenne.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin  
Cité administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg

[ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr)  
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

# Qualité de l'eau distribuée en 2019

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2019

### Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) Périmètre du CANTON DE VILLÉ Secteur de BREITENBACH



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



#### ORIGINE DE L'EAU

La commune de Breitenbach (696 habitants)<sup>1</sup> est alimentée en eau par 5 sources. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 7 mars 2003 et disposent de périmètres de protection.

L'eau fait l'objet d'un traitement de désinfection aux rayons ultraviolets avant sa distribution.

Une interconnexion entre les différentes communes du canton de Villé permet de pallier aux déficits ponctuels du débit des sources. Un apport d'eau supplémentaire (mélange au niveau du réservoir de Villé) est régulièrement nécessaire, notamment en période d'étiage des sources, depuis le forage d'Ebersheim.

Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2011 (données INSEE)

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

8 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

*Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution*

- 8 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

##### DURETE, PH

*Référence de qualité : pH 6,5 à 9*

- Dureté : 3,8 °f (degré français)
- pH : 7,4

Eau très douce, très peu calcaire, peu minéralisée et agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).

##### NITRATES

*Limite de qualité : 50 mg/l*

- Teneur moyenne : 4,2 mg/l
- Teneur maximale : 4,7 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

*Références de qualité :*

- Teneur moyenne en chlorures : 4,3 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 3,3 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,07 mg/l

*Chlorures : 250 mg/l*

*Sodium : 200 mg/l*

*Fluor : 1,5 mg/l*

##### PESTICIDES

*Limite de qualité : 0,1 µg/l*

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

*Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre*

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

**En 2018, l'eau produite et distribuée par le SDEA - Périmètre du canton de Villé, dans la commune de Breitenbach, est conforme aux limites de qualité physico-chimiques et bactériologiques en vigueur.**

*Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.*

Consulter les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin  
Cité administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg

[ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr)  
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

# Qualité de l'eau distribuée en 2018

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2019

### Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) Périmètre du CANTON DE VILLE Secteur du CLIMONT



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

#### ORIGINE DE L'EAU

Le hameau du Climont (31 habitants)<sup>1</sup> est alimenté en eau par 1 source. Cette ressource en eau a été déclarée d'utilité publique le 6 janvier 1986 et dispose de périmètres de protection.

L'eau fait l'objet d'un traitement de désinfection aux rayons ultraviolets avant sa distribution.

Les prélèvements d'eau sont réalisés au captage, en sortie de station de traitement, au réservoir et sur le réseau de distribution.

Une interconnexion entre les différentes communes du canton de Villé permet de pallier aux déficits ponctuels du débit des sources.

Un apport d'eau supplémentaire (mélange au niveau du réservoir de Villé) est régulièrement nécessaire, notamment en période d'étiage des sources, depuis le forage d'Ebersheim.

(1) population au 01/01/2011 (données INSEE)

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

3 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

**Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution**

- 3 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

##### DURETE, PH

**Référence de qualité : pH 6,5 à 9**

- Dureté : 5,7 °f (degré français)
- pH : 6,9

Eau très douce, très peu calcaire, très peu minéralisée et agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).

##### NITRATES

**Limite de qualité : 50 mg/l**

- Teneur moyenne : 5,8 mg/l
- Teneur maximale : 5,8 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

**Références de qualité :**

**Chlorures : 250 mg/l**

**Sodium : 200 mg/l**

**Fluor : 1,5 mg/l**

- Teneur moyenne en chlorures : 1,5 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 0,9 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,02 mg/l

##### PESTICIDES

**Limite de qualité : 0,1 µg/l**

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

**Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre**

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

**En 2018, l'eau produite et distribuée par le SDEA – Périmètre du canton de Villé, dans le hameau du Climont, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.**

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin  
Cité administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg

[ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr)  
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

# Qualité de l'eau distribuée en 2018

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2019

### Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) Périmètre du CANTON DE VILLÉ Secteur de DIEFFENBACH AU VAL



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

#### ORIGINE DE L'EAU

La commune de Dieffenbach au Val (614 habitants)<sup>1</sup> est alimentée en eau par 8 sources. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 14 janvier 2016 et disposent de périmètres de protection.

L'eau fait l'objet d'un traitement de désinfection aux rayons ultraviolets avant sa distribution. Une interconnexion entre les différentes communes du canton de Villé permet de pallier aux déficits ponctuels du débit des sources. Un apport d'eau supplémentaire (mélange au niveau du réservoir de Villé) est régulièrement nécessaire, notamment en période d'étiage des sources, depuis le forage d'Ebersheim.

Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2011 (données INSEE)

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

8 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

**Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution**

- 8 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

##### DURETE, PH

**Référence de qualité : pH 6,5 à 9**

- Dureté : 8,2 °f (degré français)
- pH : 7,3

Eau douce, très peu calcaire, peu minéralisée et agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).

##### NITRATES

**Limite de qualité : 50 mg/l**

- Teneur moyenne : 4,1 mg/l
- Teneur maximale : 4,9 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

**Références de qualité :**

**Chlorures : 250 mg/l**

**Sodium : 200 mg/l**

**Fluor : 1,5 mg/l**

- Teneur moyenne en chlorures : 2,9 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 1,6 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,03 mg/l

##### PESTICIDES

**Limite de qualité : 0,1 µg/l**

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

**Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre**

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

**En 2018, l'eau produite et distribuée par le SDEA - Périmètre du canton de Villé, dans la commune de Dieffenbach au Val, est conforme aux limites de qualité bactériologique et physico-chimiques en vigueur.**

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin  
Cité administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg

[ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr)  
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

# Qualité de l'eau distribuée en 2018

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2019

### Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) Périmètre du CANTON DE VILLE - Secteur de FOUCHY

#### ORIGINE DE L'EAU

La commune de Fouchy (hors hameau Noireux et lieudit Beau-site) (572 habitants)<sup>1</sup> est alimentée en eau par 4 sources. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 14 mars 2008 et disposent de périmètres de protection.

L'eau fait l'objet d'un traitement de désinfection aux rayons ultraviolets avant sa distribution.

Une interconnexion entre les différentes communes du canton de Villé permet de pallier aux déficits ponctuels du débit des sources. Un apport d'eau supplémentaire (mélange au niveau du réservoir de Villé) est régulièrement nécessaire, notamment en période d'étiage des sources, depuis le forage d'Ebersheim.

Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2011 (données INSEE)

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

11 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

###### *Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution*

- 11 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 1 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 91 %

##### Eau de bonne qualité microbiologique.

Les analyses ont révélé ponctuellement la présence de bactéries à des teneurs faibles ne nécessitant pas de restriction d'usage. L'exploitant a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires (purge, chloration) pour rétablir la qualité de l'eau distribuée.

##### DURETE, PH

###### *Référence de qualité : pH 6,5 à 9*

- Dureté : 1,2 °f (degré français)
- pH : 7,3

Eau très douce, très peu calcaire, très peu minéralisée et agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).

##### NITRATES

###### *Limite de qualité : 50 mg/l*

- Teneur moyenne : 3,7 mg/l
- Teneur maximale : 8,2 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

###### *Références de qualité :*

*Chlorures : 250 mg/l*

*Sodium : 200 mg/l*

*Fluor : 1,5 mg/l*

- Teneur moyenne en chlorures : 2,6 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 1,3 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : < 0,01 mg/l

##### PESTICIDES

###### *Limite de qualité : 0,1 µg/l*

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

###### *Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre*

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

**En 2018, l'eau produite et distribuée par le SDEA - Périmètre du canton de Villé, dans la commune de Fouchy, est conforme aux limites de qualité physico-chimiques en vigueur. Sur le plan microbiologique, elle est de bonne qualité.**

*Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.*



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin  
Cité administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg

[ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr)  
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

# Qualité de l'eau distribuée en 2018

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2019

### Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) Périmètre du CANTON DE VILLE - Secteur de FOUCHY- Lieudit BEAU-SITE

#### ORIGINE DE L'EAU

Le lieudit beau-site de la commune de Fouchy (30 habitants)<sup>1</sup> est alimenté en eau par 3 sources. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 14 mars 2008 et disposent de périmètres de protection.

L'eau est distribuée sans traitement.

Une interconnexion entre les différentes communes du canton de Villé permet de pallier aux déficits ponctuels du débit des sources. Un apport d'eau supplémentaire (mélange au niveau du réservoir de Villé) est régulièrement nécessaire, notamment en période d'étiage des sources, depuis le forage d'Ebersheim.

Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2011 (données INSEE)

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

2 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

#### BACTERIOLOGIE

*Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution*

- 2 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

#### DURETE, PH

*Référence de qualité : pH 6,5 à 9*

- Dureté : 0,9 °f (degré français)
- pH : 6,7

Eau très douce, très peu calcaire, très peu minéralisée et agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).

#### NITRATES

*Limite de qualité : 50 mg/l*

- Teneur moyenne : 1,3 mg/l
- Teneur maximale : 1,3 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

#### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

*Références de qualité :*

*Chlorures : 250 mg/l*

*Sodium : 200 mg/l*

*Fluor : 1,5 mg/l*

- Teneur moyenne en chlorures : 2,6 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 1,7 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,02 mg/l

#### PESTICIDES

*Limite de qualité : 0,1 µg/l*

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

#### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

*Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre*

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

**En 2018, l'eau produite et distribuée par le SDEA - Périmètre du canton de Villé, dans le lieudit Beau-Site de la commune de Fouchy, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.**

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin  
Cité administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg

[ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr)  
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

# Qualité de l'eau distribuée en 2018

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2019

### Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) Périmètre du CANTON DE VILLE - Secteur de MAISONSGOUTTE

#### ORIGINE DE L'EAU

La commune de Maisongoutte (862 habitants)<sup>1</sup> est alimentée en eau par 1 source. Cette ressource en eau a été déclarée d'utilité publique le 6 janvier 1986 et dispose de périmètres de protection. L'eau fait l'objet d'un traitement de neutralisation et de désinfection aux rayons ultraviolets avant sa distribution. Les prélèvements d'eau sont réalisés au captage, en sortie de station de traitement, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2011 (données INSEE)

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

26 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

**Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution**

- 13 analyses bactériologiques réalisées en distribution sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

##### DURETE, PH

**Référence de qualité : pH 6,5 à 9**

- Dureté : 8,7 °f (degré français)
- pH : 7,7

Eau douce, très peu calcaire, peu minéralisée et légèrement agressive malgré le traitement de neutralisation, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).

##### NITRATES

**Limite de qualité : 50 mg/l**

- Teneur moyenne : 5,5 mg/l
- Teneur maximale : 6,6 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

**Références de qualité :**

**Chlorures : 250 mg/l**

**Sodium : 200 mg/l**

**Fluor : 1,5 mg/l**

- Teneur moyenne en chlorures : 5,9 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 3,2 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,07 mg/l

##### PESTICIDES

**Limite de qualité : 0,1 µg/l**

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

##### ANTIMOINE

**Limite de qualité : 5 µg/l**

L'antimoine est peu abondant dans l'écorce terrestre. Toutefois, la présence d'antimoine dans les couches géologiques formant les vallées de Sainte-Marie-aux-Mines et de Villé est connue. D'anciennes mines d'exploitation d'antimoine ont été inventoriées au lieu-dit Charbes sur la commune de Lalaye.

Depuis 2017, il est observé une teneur en antimoine régulièrement supérieure à la limite de qualité fixée à 5 µg/l.

Teneur moyenne en 2018 : 5,1 µg/l. Teneur maximale en 2018 : 7,3 µg/l.

L'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA) dans son avis de juin 2004, fixe une valeur sanitaire maximale de 30 µg/l en dessous de laquelle, une distribution sans restriction d'usage de l'eau peut être admise dans l'attente de la réalisation des travaux nécessaires au rétablissement de la qualité de l'eau. Une dérogation autorisant le SDEA à distribuer une eau avec une concentration en antimoine supérieure à la limite de qualité mais inférieure à une concentration de 10 µg/l, dans le secteur Maisongoutte a été accordée par arrêté préfectoral du 17 janvier 2019, pour une durée de 3 ans dans l'attente de travaux permettant de corriger la non-conformité.

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

**Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre**

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

En 2018, l'eau produite et distribuée par le SDEA - Périmètre du canton de Villé, dans la commune de Maisongoutte, est conforme aux limites de qualité bactériologiques en vigueur. Sur le plan physicochimique, elle est conforme aux exigences de qualité réglementaires sauf pour le paramètre antimoine. Une dérogation autorisant la distribution d'une eau présentant une teneur entre 5 et 10 µg/l a été accordée le 17/01/2019 pour une durée de 3 ans, dans l'attente de la réalisation de travaux permettant de palier ce dépassement.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin

Cité administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg

[ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr)  
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

# Qualité de l'eau distribuée en 2018

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2019

### Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) Périmètre du CANTON DE VILLE Secteur de NEUBOIS



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin  
Cité administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg

[ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr)  
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com

#### ORIGINE DE L'EAU

La commune de Neubois (661 habitants)<sup>1</sup> est alimentée en eau par 6 sources. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 16 septembre 1998 et disposent de périmètres de protection. L'eau fait l'objet d'un traitement de désinfection aux rayons ultraviolets avant sa distribution.

Une interconnexion entre les différentes communes du canton de Villé permet de pallier aux déficits ponctuels du débit des sources. Un apport d'eau supplémentaire (mélange au niveau du réservoir de Villé) est régulièrement nécessaire, notamment en période d'étiage des sources, depuis le forage d'Ebersheim.

Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2011 (données INSEE)

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

9 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

**Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.**

- 9 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

##### DURETE, PH

**Référence de qualité : pH 6,5 à 9**

- Dureté : 8,1 °f (degré français)
- pH : 7,6

Eau douce, très peu calcaire, peu minéralisée et agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).

##### NITRATES

**Limite de qualité : 50 mg/l**

- Teneur moyenne : 4,4 mg/l
- Teneur maximale : 5,3 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

**Références de qualité :**

**Chlorures : 250 mg/l**

**Sodium : 200 mg/l**

**Fluor : 1,5 mg/l**

- Teneur moyenne en chlorures : 3,2 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 2,1 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,03 mg/l

##### PESTICIDES

**Limite de qualité : 0,1 µg/l**

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

**Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre**

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

**En 2018, l'eau produite et distribuée par le SDEA – Périmètre du canton de Villé, dans la commune de Neubois, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.**

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

# Qualité de l'eau distribuée en 2018

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2019

### Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) Périmètre du CANTON DE VILLÉ Secteur de NEUVE- EGLISE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

#### ORIGINE DE L'EAU

La commune de Neuve-Eglise (624 habitants)<sup>1</sup> est alimentée en eau par 4 sources. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 14 janvier 2016 et disposent de périmètres de protection.

L'eau fait l'objet d'un traitement de neutralisation et de désinfection aux rayons ultraviolets avant sa distribution.

Une interconnexion entre les différentes communes du canton de Villé permet de pallier aux déficits ponctuels du débit des sources. Un apport d'eau supplémentaire (mélange au niveau du réservoir de Villé) est régulièrement nécessaire, notamment en période d'étiage des sources, depuis le forage d'Ebersheim.

Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2011 (données INSEE)

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

8 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

**Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution**

- 8 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- **0 analyse non-conforme** aux limites de qualité réglementaires.
- **Taux de conformité : 100 %**

Eau de très bonne qualité microbiologique.

##### DURETE, PH

**Référence de qualité : pH 6,5 à 9**

- Dureté : 5,2 °f (degré français)
- pH : 8,7

Eau très douce, (très peu calcaire) et à l'équilibre.

##### NITRATES

**Limite de qualité : 50 mg/l**

- Teneur moyenne : 3,5 mg/l
- Teneur maximale : 4,1 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

**Références de qualité :**

- Teneur moyenne en chlorures : 3.6 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 2,3 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,05 mg/l

**Chlorures : 250 mg/l**

**Sodium : 200 mg/l**

**Fluor : 1,5 mg/l**

##### PESTICIDES

**Limite de qualité : 0,1 µg/l**

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

**Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre**

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

**En 2018, l'eau produite et distribuée par le SDEA - Périmètre du canton de Villé, dans la commune de Neuve Eglise, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.**

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin  
Cité administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg

[ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr)  
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

# Qualité de l'eau distribuée en 2018

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2019

### Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA)

#### Périmètre du CANTON DE VILLÉ

#### Secteur du Hameau de NOIRCEUX (Commune de Fouchy)



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



### ORIGINE DE L'EAU

Le hameau de Noircieux (67 habitants)<sup>1</sup> est alimenté en eau par 1 source. Cette ressource en eau a été déclarée d'utilité publique le 14 mars 2008 et dispose de périmètres de protection.

L'eau fait l'objet d'un traitement de désinfection aux rayons ultraviolets avant sa distribution.

Une interconnexion entre les différentes communes du canton de Villé permet de pallier aux déficits ponctuels du débit des sources. Un apport d'eau supplémentaire (mélange au niveau du réservoir de Villé) est régulièrement nécessaire, notamment en période d'étiage des sources, depuis le forage d'Ebersheim.

Les prélèvements d'eau sont réalisés au captage, en sortie de station de traitement, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2011 (données INSEE)

### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

4 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

#### BACTERIOLOGIE

**Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution**

- 4 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

#### DURETE, PH

**Référence de qualité : pH 6,5 à 9**

- Dureté : 1,2 °f (degré français)
- pH : 6,9

Eau très douce, très peu calcaire, très peu minéralisée et agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).

#### NITRATES

**Limite de qualité : 50 mg/l**

- Teneur moyenne : 1,9 mg/l
- Teneur maximale : 1,9 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

#### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

**Références de qualité :**

**Chlorures : 250 mg/l**  
**Sodium : 200 mg/l**  
**Fluor : 1,5 mg/l**

- Teneur moyenne en chlorures : 9,1 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 6,3 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,01 mg/l

#### PESTICIDES

**Limite de qualité : 0,1 µg/l**

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

#### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

**Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre**

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

### CONCLUSION SANITAIRE

**En 2018, l'eau produite et distribuée par le SDEA – Périmètre du canton de Villé, dans le hameau de Noircieux (commune de Fouchy), est conforme aux limites de qualité physico-chimiques et bactériologiques en vigueur.**

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Consulter les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin  
Cité administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg

[ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr)  
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

# Qualité de l'eau distribuée en 2018

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2019

### Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) Périmètre du CANTON DE VILLÉ Secteur de SAINT MARTIN



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

#### ORIGINE DE L'EAU

La commune de Saint Martin (351 habitants)<sup>1</sup> est alimentée en eau par 5 sources. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 16 septembre 1998 et disposent de périmètres de protection.

L'eau fait l'objet d'un traitement de neutralisation et de désinfection aux rayons ultraviolets avant sa distribution.

Une interconnexion entre les différentes communes du canton de Villé permet de pallier aux déficits ponctuels du débit des sources. Un apport d'eau supplémentaire (mélange au niveau du réservoir de Villé) est régulièrement nécessaire, notamment en période d'étiage des sources, depuis le forage d'Ebersheim.

Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2011 (données INSEE)

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

6 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

**Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution**

- 6 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

##### DURETE, PH

**Référence de qualité : pH 6,5 à 9**

- Dureté : 3,0 °f (degré français)
- pH : 7,1

Eau très douce, très peu calcaire, très peu minéralisée et agressive malgré le traitement de neutralisation, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).

##### NITRATES

**Limite de qualité : 50 mg/l**

- Teneur moyenne : 3,3 mg/l
- Teneur maximale : 3,6 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

**Références de qualité :**

**Chlorures : 250 mg/l**

**Sodium : 200 mg/l**

**Fluor : 1,5 mg/l**

- Teneur moyenne en chlorures : 2,0 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 3,2 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,09 mg/l

##### PESTICIDES

**Limite de qualité : 0,1 µg/l**

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

**Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre**

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

**En 2018, l'eau produite et distribuée par le SDEA - Périmètre du canton de Villé, dans la commune de Saint Martin, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.**

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin  
Cité administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg

[ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr)  
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

# Qualité de l'eau distribuée en 2018

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2019

### Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA)

#### Périmètre du CANTON DE VILLÉ

#### Secteur SAINT PIERRE BOIS - THANVILLE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

### ORIGINE DE L'EAU

Les communes de Saint Pierre Bois et Thanvillé (1335 habitants)<sup>1</sup> sont alimentées en eau par 2 sources. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 25 mars 1999 et disposent de périmètres de protection. Un mélange d'eau est réalisé avec une source appartenant au SDEA - Périmètre du Bernstein et l'Ungersberg.

L'eau fait l'objet d'un traitement de désinfection aux rayons ultraviolets avant sa distribution. Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

Une interconnexion entre les différentes communes du canton de Villé permet de pallier aux déficits ponctuels du débit des sources. Un apport d'eau supplémentaire (mélange au niveau du réservoir de Villé) est régulièrement nécessaire, notamment en période d'étiage des sources, depuis le forage d'Ebersheim.

(1) population au 01/01/2011 (données INSEE)

### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

12 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

#### BACTERIOLOGIE

**Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution**

- 12 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyses non-conformes aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

#### DURETE, PH

- Dureté : 10,6 °f (degré français)
- pH : 7,8

**Référence de qualité : pH 6,5 à 9**

Eau douce, très peu calcaire, peu minéralisée et légèrement agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).

#### NITRATES

- Teneur moyenne : 5,1 mg/l
- Teneur maximale : 6,1 mg/l

**Limite de qualité : 50 mg/l**

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

#### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

- Teneur moyenne en chlorures : 4,8 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 2,5 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,03 mg/l

**Références de qualité :**  
**Chlorures : 250 mg/l**  
**Sodium : 200 mg/l**  
**Fluor : 1,5 mg/l**

#### PESTICIDES

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

**Limite de qualité : 0,1 µg/l**

#### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

**Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre**

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

### CONCLUSION SANITAIRE

**En 2018, l'eau produite et distribuée par le SDEA - Périmètre du canton de Villé, dans les communes de Saint-Pierre-Bois et Thanvillé, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.**

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin  
Cité administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg

[ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr)  
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

# Qualité de l'eau distribuée en 2018

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2019

### Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) Périmètre du CANTON DE VILLE Secteur de STEIGE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur [www.eapotable.sante.gouv.fr](http://www.eapotable.sante.gouv.fr)

#### ORIGINE DE L'EAU

La commune de Steige (601 habitants)<sup>1</sup> est alimentée en eau par 3 sources. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 14 janvier 2016 et disposent de périmètres de protection.

L'eau fait l'objet d'un traitement de désinfection aux rayons ultraviolets avant sa distribution.

Une interconnexion entre les différentes communes du canton de Villé permet de pallier aux déficits ponctuels du débit des sources. Un apport d'eau supplémentaire (mélange au niveau du réservoir de Villé) est régulièrement nécessaire, notamment en période d'étiage des sources, depuis le forage d'Ebersheim.

Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2011 (données INSEE)

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

8 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

**Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution**

- 8 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

##### DURETE, PH

**Référence de qualité : pH 6,5 à 9**

- Dureté : 4,0 °f (degré français)
- pH : 7,2

Eau douce, très peu calcaire, peu minéralisée et agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).

##### NITRATES

**Limite de qualité : 50 mg/l**

- Teneur moyenne : 8,1 mg/l
- Teneur maximale : 12,0 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

**Références de qualité :**

- Teneur moyenne en chlorures : 2,4 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 3,7 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,07 mg/l

**Chlorures : 250 mg/l**

**Sodium : 200 mg/l**

**Fluor : 1,5 mg/l**

##### PESTICIDES

**Limite de qualité : 0,1 µg/l**

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

**Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre**

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

**En 2018, l'eau produite et distribuée par le SDEA - Périmètre du canton de Villé, dans la commune de Steige, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.**

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin  
Cité administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg

[ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr)  
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

# Qualité de l'eau distribuée en 2018

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2019

### Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) Périmètre du CANTON DE VILLE - Secteur d'URBEIS et de LALAYE

#### ORIGINE DE L'EAU

Les communes d'Urbeis et de Lalaye (671 habitants)<sup>1</sup> sont alimentées en eau par 2 sources. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 6 janvier 1986 et disposent de périmètres de protection.

L'eau fait l'objet d'un traitement de neutralisation et de désinfection aux rayons ultraviolets avant sa distribution. Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

Une interconnexion entre les différentes communes du canton de Villé permet de pallier aux déficits ponctuels du débit des sources.

Un apport d'eau supplémentaire (mélange au niveau du réservoir de Villé) est régulièrement nécessaire, notamment en période d'étiage des sources, depuis le forage d'Ebersheim.

(1) population au 01/01/2011 (données INSEE)

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

18 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

###### *Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution*

- 11 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 1 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 91 %

##### Eau de bonne qualité microbiologique.

Les analyses ont révélé ponctuellement la présence de bactéries à des teneurs faibles ne nécessitant pas de restriction d'usage. L'exploitant a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires (purge, chloration) pour rétablir la qualité de l'eau distribuée.

##### DURETE, PH

###### *Référence de qualité : pH 6,5 à 9*

- Dureté : 7,5 °f (degré français)
- pH : 7,4

Eau très douce, très peu calcaire, très peu minéralisée et agressive malgré le traitement de neutralisation, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).

##### NITRATES

###### *Limite de qualité : 50 mg/l*

- Teneur moyenne : 1,9 mg/l
- Teneur maximale : 2,1 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

###### *Références de qualité :*

- Teneur moyenne en chlorures : 2,2 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 1,7 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,02 mg/l

*Chlorures : 250 mg/l*

*Sodium : 200 mg/l*

*Fluor : 1,5 mg/l*

##### PESTICIDES

###### *Limite de qualité : 0,1 µg/l*

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

###### *Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre*

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

**En 2018, l'eau produite et distribuée par le SDEA – Périmètre du canton de Villé, dans les communes d'Urbeis et de Lalaye, est conforme aux limites de qualité physico-chimiques en vigueur. Sur le plan microbiologique, elle est de bonne qualité.**

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin  
Cité administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg

[ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr)  
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.